Institut Pacha : la justice conforte les héritiers

La cour d'appel d'Aix confirme l'annulation de la donation effectuée en 1890 par Michel Pacha à l'université de Lyon. Celle-ci ayant stoppé ses activités de recherche en 2008

C'est peut-être l'épilogue d'une affaire hors-norme. « *J'ai eu beau chercher, je n'ai pas trouvé dans les annales de révocation d'une donation de plus d'un siècle* », sourit Me Andréani.
Après avoir obtenu gain de cause en première instance, en 2011, ses dix-huit clients, tous descendants de Michel Pacha viennent de voir leur demande confirmée en appel. La belle bâtisse devrait donc revenir dans le giron familial, l'Université de Lyon – à qui Michel Pacha avait cédé le bien – n'ayant pas respecté les conditions de la donation.

Le « bijou » de la corniche de Tamaris pourrait prochainement revenir dans le giron familial.
(Photo doc. Dominique Leriche)

Une donation conditionnée

En 1890 Michel Pacha est âgé de 70 ans. Bâtisseur infatigable, il est également passionné de sciences. Un professeur lyonnais, Raphaël Dubois vient à Tamaris étudier la lumière émise par certains animaux marins. Le "Pacha" décide alors de soutenir ces recherches. Le 18 janvier 1890, il signe un acte authentique de donation : il cède à l'université de Lyon un terrain de 2715m² ainsi que 1000 m³ de pierres nécessaires à la construction du bâtiment.
Il assortit son don d'une seule condition : « *l'obligation d'y exploiter un établissement de recherches en physiologie marine* ».
Le bâtiment à l'élégante façade mauresque est dessiné par Paul Page, dépositaire du style oriental de Tamaris. L'institut est officiellement inauguré en 1899, huit ans avant la mort du "Pacha".

Un lent déclin

Durant une grande partie du XXe siècle, l'institut répond à sa vocation, accueillant même des hôtes prestigieux comme Marie Curie. Las, pour l'université, le don devient une charge pesante. L'entretien est onéreux, et les nouvelles techniques rendent la bâtisse inadaptée aux recherches modernes. Le 16 avril 2008, le président de l'université Claude-Bernard Lyon 1 décide de stopper les activités.
Seule une petite pièce est encore utilisée par le CNRS pour un projet scientifique.
Préoccupés par l'état de délabrement du bâtiment, les descendants de Michel Pacha saisissent alors Me Andreani. Fin 2008, un huissier constate l'absence d'activité. Il décrit même les lieux ainsi : « *L'ensemble est désolant, car il est à l'état total d'abandon* ».
Les descendants intentent alors une action juridique pour obtenir l'annulation de la donation. Le tribunal de grande instance leur donne gain de cause par un jugement du 17 novembre 2011.
Une décision confirmée ce jeudi par la cour d'appel d'Aix, dans une décision lapidaire *(lire ci-contre)*.
L'université lyonnaise dispose de deux mois pour se pourvoir en cassation. Si ce n'est pas le cas, les héritiers pourraient alors officiellement reprendre possession des lieux courant 2014. D'ici là, ils devront réfléchir à la vocation qu'ils souhaitent donner à ce lieu emblématique.

CHRISTOPHE GAIGNEBET
cgaignebet@varmatin.com

Une décision lapidaire

Les arguments de l'université n'ont pas pesé lourd et ont tous été balayés par les juges.
La structure soutenait notamment qu'une activité était toujours maintenue. Référence aux activités du CNRS, qui loue toujours une pièce de l'institut. « *Cette utilisation ne correspond pas au "laboratoire maritime"* », a estimé la cour pour écarter ce moyen.
Les juges constatent également que l'université n'a jamais entamé de procédure visant à modifier les conditions de la donation.
Enfin, les prétentions financières de l'université sont rejetées en bloc.
Elle demandait pas moins de 2,4 millions d'euros pour couvrir les dépenses engagées depuis 1890. « *L'université a laissé les lieux dans un état déplorable résultat d'une longue période de défaut d'entretien [...], ce qui aboutit à une valeur foncière dévalorisée* », a estimé la cour.